



Retour sur les événements de janvier 2018



Le procès qui s'est tenu du 12 au 16 juin à Paris devant la cour d'assises spécialement constituée à rendu son verdict.

Le détenu Christian G. écope de 20 ans de réclusion, pour les faits de tentative d'assassinat sur quatre personnes dépositaires de l'autorité publique, avec préméditation, en lien avec une entreprise terroriste et en récidive.

Une sévérité nécessaire pour dissuader les détenus voulant se faire du bleu pour arriver à leurs fins. Par ailleurs, sans peine de sûreté, ce détenu sera envoyé pour répondre aux magistrats de ses responsabilités (ou pas) concernant les attentats du 11 septembre 2001 devant la justice des États-Unis. Il sera intéressant pour les statistiques de voir combien d'UVF de 72h il aura par mois la-bas ou s'il peut cantiner des ciseaux et un couteau.

Les 5 jours de procès ont été particulièrement éprouvants moralement et physiquement pour nos quatre collègues et leurs proches. L'éloignement familial, la durée des auditions, leurs témoignages à la barre, le visionnage du film de l'agression et pour finir : l'épreuve de la plaidoirie de la défense, les ont bouleversés.

Notre ancien directeur adjoint, Marc G. est venu témoigner à la barre : net, précis dans ses explications, humain et très professionnel, comme à son habitude, il aura été un réel soutien pour nos collègues.

Une pensée également pour notre pauvre petit directeur de l'époque Richard B, auditionné pour ses responsabilités dans cette affaire.

Une pensée pour sa mémoire complètement défaillante sur les faits de janvier 2018, enfin défaillante sur tout ce qui peut lui être reproché. Pour résumé, notre ancien directeur utilise le même système de défense que l'accusé : « le black-out temporaire ».

Et pour finir en beauté, Richard, après avoir promptement salué le détenu, agresseur de nos collègues, oublie complètement de les regarder, de leur dire bonjour, bref de les considérer.

Comportement totalement indigne des fonctions passées de cette personne au sein de notre administration et qui pourrait être dû à un souci pathologique.

Allez sans rancune Richard, tu restes fidèle à toi-même, plus proche de la population pénale que de tes agents, un bel exemple pour l'adage de « ceux qui ne changent pas d'avis » et un beau message pour l'équipe de direction actuelle de la correction, du respect et de la considération que peuvent attendre vos subordonnés en toutes circonstances.



Le bureau local de la C.G.T. Pénitentiaire
Le bureau local F.O. Pénitentiaire
Jeudi 22 juin 2023